



**Commune de Civrieux d'Azergues
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 novembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 8 novembre à 20h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 29 octobre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Liliane DALLA LIBERA, M. Loïc BOUCHARD, Mme Françoise BRESSON, M. Jean PHILIBERT, Mmes Isabelle ADELINE, Brigitte BOUGEAY, M. Etienne du CHAFFAUT, Mme Claire CARMIGNATO, MM. Jean-Baptiste PAULIN, Olivier PASQUAL, Franck GRORUD, Mme Isabelle LUC, MM. Rocco CAPPELLETTI, Jean-Luc TORREQUADRA, Mme Béatrice CESARI, MM. Gabriel EHRET, Denis BINAUD

Etais absent excusé : Xavier ROLLIN qui donne pouvoir à Jean-Luc TORREQUADRA

Secrétaire de séance : Isabelle Adeline

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Cession au profit de l'OPAC d'une bande de terrain aux Verchères

L'OPAC procède à la mise en vente de la résidence Verchère IV, il est apparu que certains des jardins empiétaient sur la parcelle communale cadastrée A n° 1781. Il sollicite l'acquisition des 114m² pour régulariser cette situation et propose de la fixer à l'euro symbolique.

Chaque élu a été destinataire du plan correspondant.

Compte tenu qu'il s'agit d'une régularisation puisque ces parcelles sont déjà intégrées aux logements, Madame le Maire propose d'accepter cette cession dans les conditions demandées et soumet au vote.

M. Denis BINAUD ne prend pas part au vote.

Accord par 18 voix pour

Modification des statuts du Syndicat de Rivière de la Basse Azerques - SRBV

La Sous-Préfecture a demandé au Syndicat de revoir les statuts, au sujet de la compétence GEMAPI qui est une compétence de la Communauté de Communes. Ils ont donc été modifiés et ont été transmis aux élus.

Il porte sur :

- La valorisation paysagère et touristique des cours d'eaux et milieux aquatiques en dehors des traversées urbaines
 - Les études et travaux permettant de valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau
 - La dératisation et de façon générale, la lutte contre les espèces animales indésirables proliférant en bords d'Azergues et dans ses biefs
 - Le curage des fossés cadastrés

Il est proposé d'approver les nouveaux statuts.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.



Indemnité de conseil au comptable du Trésor

M. Bisson, nouveau comptable public, depuis le 1^{er} septembre 2018, sollicite l'indemnité de conseil, conformément au décret n° 82.979 du 19/11/1982 pour ses fonctions de receveurs des communes.

Pour ces 4 mois, l'indemnité s'élève à 146.06€.

Il convient de définir le taux alloué à M. Bisson et propose pour cette 1^{ère} année, de le fixer à 70%.

Mme le Maire soumet au vote :

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Mandat spécial à Mme le Maire pour représenter la commune au congrès des Maires de France

Malgré l'invitation de Mme Brocard, notre député, à participer à la visite du Palais Bourbon, à une séance aux questions du gouvernement à l'Assemblée nationale et à un repas, entre élus ; au vu de sa charge de travail actuellement en mairie, Mme le Maire indique qu'elle ne se rendra encore pas cette année au congrès des Maires.

Cette délibération est donc retirée.

Régularisation délibération emploi technicien en urbanisme (temps de travail)

Le nouveau comptable a attiré l'attention des communes que les délibérations de création de poste doivent être concordantes avec les contrats en vigueur. Ce n'est pas le cas pour l'emploi de technicien en urbanisme qui était à l'origine à 16h30, puis à temps complet et maintenant à 21h.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs et de le porter à 21h.

Mme le Maire soumet au vote :

Accord à l'unanimité.

Institution de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction pour la police municipale

La commune sera désormais dotée d'un gardien-brigadier de police municipale au 1^{er} décembre 2018. L'assemblée délibérante peut décider qu'une indemnité spéciale mensuelle de fonctions soit allouée et il convient de déterminer un pourcentage dans la limite du taux maximum de 20%.

Mme le Maire propose pour commencer de fixer ce taux à 15%, afin de conserver son traitement actuel et soumet au vote :

Accord à l'unanimité.

APD Réhabilitation Salle des Sports

Le rendu de ce dossier vient juste d'être examiné ; il sera présenté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal de décembre.



Virements de Crédits

Le chantier de l'Espace Verchère est en voie d'achèvement. Plusieurs lots ont nécessité des ajouts, donc des avenants ont été signés, en vertu de la délibération n° 2016-06-24/02.

Le lot Espace Verts n'était pas prévu à l'origine.

Mme Liliane DALLA LIBERA commente les différents postes.

Lot Espace Vert 65 037€

Avenants :

Lot Gros Œuvre 22 041€

Lot Plâtrerie Peinture 5 623€

Lot revêtement de sol 15 033€

Lot plomberie 742€

Lot électricité 5 106€

Le coût total de cet aménagement s'élève donc à 438 590€ TTC

Il convient donc d'effectuer un virement de crédits de 115 000€ à prélever sur le compte de la salle des sports 2313-80

Mme le Maire soumet au vote :

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Tourisme

La taxe de séjour a été instaurée sur le territoire le 1^{er} juillet 2007. Cette contribution est prélevée par les logeurs pour le compte de la CCBPD auprès de toutes les personnes qui logent au moins une nuit sur le territoire et qui ne sont pas domiciliées dans l'une de ses communes membres.

La taxe de séjour est intégralement consacrée aux actions touristiques mises en place par la CCBPD et par l'office du tourisme des Pierres Dorées.

Afin de mettre en place la télé-déclaration, il convient que les communes délibèrent sur les deux points suivants :

1 - Procédure d'autorisation préalable au changement d'usage de locaux d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2019

2 - Déclaration préalable et attribution d'un numéro d'enregistrement aux locations de courte durée à une clientèle de passage à compter du 1^{er} janvier 2019

Mme le Maire soumet au vote ces 2 délibérations :

Accord à l'unanimité.



Ouverture dérogatoire des dimanches de 2019

Mme Françoise BRESSON présente les dossiers des 5 enseignes qui ont sollicité des demandes dérogatoires :

- **LECLERC** pour les dimanches : 1^{er} septembre, 1^{er} - 8 - 15 - 22 - 29 décembre,
Le magasin sera aussi ouvert les 8 - 30 mai, 10 juin, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre
- **ALDI** pour les dimanches : 22 - 29 décembre
- **PICARD** pour les dimanches 1^{er} - 8 - 15 - 22 - 29 décembre
- **LA HALLE AUX CHASSURES** pour les dimanches 13 - 20 janvier, 30 juin, 7 - 14 juillet, 25 août, 1^{er} - 8 septembre, 1^{er} - 8 - 15 - 22 décembre
- **AKAPARÉ** pour les dimanches : 13 janvier, 30 juin, 15 - 22 - 29 décembre

Mme le Maire soumet au vote :

Accord par 1 abstention et 18 pour.

Demande de subvention pour la vidéosurveillance

M. Franck GRORUD en charge du dossier présente les 2 offres reçues ;

Après analyse par le bureau d'étude et la commission, la proposition d'Eiffage est retenue pour un montant de 87 000€ H.T.

Les différents points à couvrir sur la commune seront transmis à chaque élu qui pourra émettre un avis.

Une délibération est nécessaire pour solliciter auprès de la préfecture les subventions pour participer au financement de cet investissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce dossier et autorise Mme le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

M. Gabriel EHRET précise qu'il est favorable pour ce projet seulement pour la protection des bâtiments et sites communaux, mais pas pour la surveillance de la voie publique.

Rapport d'activité 2017 du Président du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues

M. Loïc BOUCHARD commente ce rapport qui présente :

Les compétences obligatoires :

- Etablissement d'un réseau de distribution par câble ou tout autre support technologique de tous services de radiodiffusion et de télévision
- Aménagement, entretien et gestion du musée des Pierres Folles

Les compétences optionnelles :

- Lutte contre l'érosion des terres
- Achat et maintenance des logiciels de gestion communale et de supports informatiques



Compte rendu Conseil d'école

Mme Isabelle ADELINE fait le compte rendu du 1^{er} Conseil d'école. 128 enfants inscrits le jour de la rentrée, 6 classes conservées à double niveau. De nombreuses informations ont été données concernant le fonctionnement de l'école, le projet d'école et l'atelier méridien, animé par Nadine Michon, nouveauté depuis cette rentrée, qui remporte un grand succès auprès des enfants.

La date de la kermesse est fixée au 15 juin 2019.

SYDER

L'éclairage public de la rue de la mairie sera désormais en alterné : un lampadaire sur deux s'éteindra à 23h. Les travaux d'enfouissement des réseaux chemin des Bruyères vont débuter en janvier 2019 – il est prévu également l'extinction des lampadaires à 23h pour cette rue. Il a été demandé un devis pour le futur éclairage en prévision de la passerelle.

Informations diverses

Opération Y EN A MARRE : bon retour des 2 premières séances ; il semblerait que ces interventions aient été bénéfiques. De nouvelles seront organisées.

Forum CCBPD du 10/11/2018 à l'Espace Pierre Folles : les élus y sont tous invités

Cérémonie du 11 novembre : rassemblement à 9h30 – défilé jusqu'au monument aux morts. Le centenaire de la guerre sera marqué avec des lectures, des chants, expositions et retransmissions d'informations d'époque, à la maison de l'Europe. Toute la population est invitée.

Il y aura à cette occasion une remise de médailles à deux pompiers.

Rumeurs : Mme le Maire tient à faire cesser les rumeurs qui courent à propos d'un quelconque intérêt personnel sur l'installation d'une 3^{ème} agence immobilière sur la commune. Elle rappelle qu'il n'est pas dans le pouvoir du Maire de choisir la nature de l'activité des entreprises qui font le choix de s'installer sur la commune.

AJC (Aide aux Jeunes Citoyens) : le CCAS a validé les dossiers. Un planning a été mis en place où chaque jeune bénéficiaire est engagé dans une action citoyenne parmi les manifestations communales.

Inauguration de l'Espace Verchères : la date n'est pas fixée à ce jour, ce sera sans doute début 2019.

Prochaine réunion de conseil municipal : jeudi 13 décembre

La séance est levée à 21h15.